



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/346

Approbation d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local relevant du domaine privé de la Ville de Lyon, au profit de l'association Concours International de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL) – 10, rue Bourgelat – EI 02016 - 2020 à 2024

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/346 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL RELEVANT DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE DE LYON, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE LYON (CIMCL) – 10, RUE BOURGELAT – EI 02016 - 2020 A 2024 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 10, rue Bourgelat à Lyon 2ème, relevant de son domaine privé.

L'association Concours International de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL) a été créée en 2004 par des musiciens professionnels issus des orchestres nationaux de Lyon dans l'objectif d'organiser, à Lyon, un concours de musique de chambre de haut niveau international.

Ce concours est ouvert à sept disciplines qui alternent au fil des années : trio avec piano, quatuor à cordes, quintette à vent, quintette de cuivres, duos voix et piano, violoncelle et piano, violon et piano.

Il fait partie des cent-vingt membres de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique. Parmi ces concours prestigieux, quatorze sont consacrés à la musique de chambre dont deux seulement en France, celui de Bordeaux (Quatuor à cordes) et celui de Lyon.

Le concours permet de révéler au public de futures têtes d'affiches de la scène classique internationale : plus de neuf cents artistes, représentant quelque trente nationalités différentes, ont déjà participé à ce concours.

L'association réalise également un important travail d'accompagnement des jeunes talents et leur permet de développer leur carrière en intervenant à différents niveaux : diffusion, promotion des artistes, organisation de colloques et rencontres.

L'année 2019 a vu son 15<sup>e</sup> Concours International de Musique de Chambre de Lyon se dérouler sur le thème du duo voix et piano. L'édition 2020, qui n'a pu se dérouler en raison de la crise sanitaire, aura lieu du 19 au 25 avril 2021 sur le thème violon et piano. Trente-deux duos seront invités à participer aux épreuves à Lyon, devant le jury.

La convention conclue le 22 décembre 2016, relative à la mise à disposition de locaux d'une surface de 10 m<sup>2</sup>, pour une durée d'une année renouvelable 3 fois, arrive à son terme. Le C.I.M.C.L. a sollicité le renouvellement de cette mise à disposition.

Aussi, afin de permettre à l'association de poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, la Ville de Lyon souhaite renouveler la convention de mise à disposition à titre gratuit de ces locaux pour une période d'un an et neuf jours, renouvelable tacitement dans la limite de trois renouvellements, pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2024.

Pour votre information, la valeur locative annuelle de cette mise à disposition est évaluée à 1680 €. L'association rembourse à la Ville de Lyon, les fluides concernés par cette mise à disposition, à savoir l'eau, l'électricité et le gaz.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit ci-après annexée, qui définit le fonctionnement du lieu et détermine les responsabilités de chacun des occupants.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'occupation à titre gratuit d'un local sis 10 rue Bourgelat – Lyon 2<sup>e</sup>, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Concours International de Musique de Chambre de Lyon, pour une durée d'une année renouvelable 3 fois est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'occupation et tout document y afférent, et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**